



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,
Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Bertrand ALESCH, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Hassan FADI, Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, Mme Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
Guy KREMER	à	Maryse GROSSE
Denis BAUR	à	Joseph GHAMO
Mme. Bernard DORCHY	à	Christine ACKER
Yves LICHT	à	Marie-Josée THILL
Thierry MICHEL	à	Rachel ZIROVNIK
Evelyne DEROCHE	à	Michel PAQUET
Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
Valérie CARDET	à	Karine BERNARD
Serge RECH	à	Maurice LORENTZ

Absents, excusés : Eric GONAND, Michel SCHMITT, Alieth FEUVRIER, Marie-Pierre LAGARDE,
Déborah LANGMAR,

Date de la convocation : 23 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 36
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Bertrand ALESCH



8. Objet : Vote du budget primitif principal – Exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire en date du 08 novembre 2022 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2023,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif principal 2023 de la CCCE conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est effectué au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget Principal	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	47 951 750,00 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	33 534 795,00 €

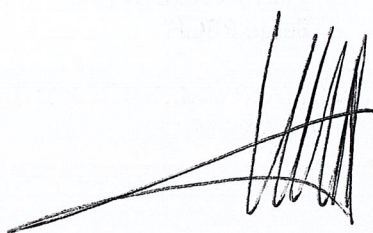
Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 16 décembre 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **21 DEC. 2022** Le Président

Publiée le : **21 DEC. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **21 DEC. 2022**

